

<b>Zeitschrift:</b>	Naturwissenschaftlicher Anzeiger der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die Gesammten Naturwissenschaften
<b>Herausgeber:</b>	Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesammten Naturwissenschaften
<b>Band:</b>	2 (1818)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Extrait d'une lettre de Mr. Morand, à Mr. le Cons. d'état Geay. Martigny, 30. Juil 1818
<b>Autor:</b>	Morand
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-389197">https://doi.org/10.5169/seals-389197</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

† 34 *Tenthrediniformis* O. 11, p. 176.  
*Laspeyres Ses. Eur. f. 18. m. f. 19. 20. fem.*  
*Hüb. T. 8. f. 52. fem. Sph. Muscaeformis Borkh.*  
*11, S. 35. Sph. Empiformis id. S. 36.*  
 Bey Bern und Genf.

† 55. *Philantiformis* O. 11, p. 180.  
*Laspeyres Ses. Eur. f. 23. 24. (m.) f. 25. 26. fem.*  
*f. 27. (fem. var.) f. 28. (m. var.)*  
 Bey Genf.

† 36. *Masariformis* O. 11, p. 173.  
*Sph. Muscaeformis Hybn. T. 19. f. 92.*  
 Bey Büren gefangen.

**A**nmerkung. Wahrscheinlich kommen, ausser den hier genannten Arten der Sesien, noch mehrere andere und vielleicht alle übrige von Laspeyres und Ochsenheimer beschriebene in der Schweiz vor. Die Besitzer solcher Arten, die ihnen zu keiner der angeführten zu gehören scheinen, würden mich daher sehr verpflichten, wenn sie mir solche zur Ansicht und Vergleichung gefälligst mittheilen wollten.

M.

(Die Fortsetzung folgt.)

*Extrait d'une lettre de Mr. Morand, à Mr. le Cons. d'état Geay. Martigny, 30 Juil. 1818.*

Devant me rendre au glacier du Gétroz avec des Députés de communes de Sembrancher et de Bagnes, pour examiner l'état des lieux, mesure qui était conseillée par Mr. le Conseiller d'état de Rivaz, qui se trouve encore en Entremont, nos observations sur les lieux nous ont ramené à un sérieux examen sur l'avenir, et fait comprendre la nécessité, de mettre tout en oeuvre, pour abriter autant, que l'art peut le permettre notre endroit de catastrophes semblables à celles, que nous venons d'éprouver.

Messieurs Escher de Zuric, Inspecteur des travaux de la Linth, et l'ingenieur Venetz s'étaient rendus au Plan Durand vers le milieu de la dernière semaine. Ils en ont rapporté des impressions très allarmantes, qu'ils communiquaient à Mr. de Rivaz, qui nous les à transmis. Je les ai partagé à l'aspect de ce qui reste de cette redoutable barre, qui a causé mille maux. J'estime, que les neuf dixièmes de son volume sont encore intacts, à quelques fentes près, qui pourraient occasionner une

décomposition d'un autre 10<sup>me</sup>. au plus, pendant la bonne saison, qui reste devant nous, tellement que les huit 10<sup>mes</sup>. seront là, au commencement de l'hiver, pour attendre les débâcles du glaicer de Getroz et les avalanches, qui dans ces lieux escarpés se précipiteront tous les jours dans le gouffre miné par la galerie et l'irruption, qui s'en est suivie. Les dimensions, que j'en ai tiré à vue, et qui n'ont pas été démenties par mes Collegues, sont les suivantes: La face de la barre, qui regarde le mont Voisin, est verticale et mesure une longueur de 300 toises environ sur 30 toises à sa plus grande hauteur, prise depuis la route, qui s'est de nouveau formé sur le cours de la Dranse par les lames de glaces, qui se sont détachées de la masse après le débâcle, elle est de 140 toises de long, sur 5 toises d'épaisseur vers le milieu, et finissant à une toise aux deux extrémités. La brèche, faite par l'irruption, n'a que 15 toises de large et 15 de hauteur moyenne. Ce vuide peut-être très facilement comblé dans le courant de l'hiver prochain par les avalanches et les parties, qui peuvent encore se détacher du glacier de Gétroz. Nous nous trouverons suivant toute apparence dès le printemps prochain dans une position aussi périlleuse qu'en May dernier.

Cependant une galerie dans le rocher ne peut être que difficilement pratiquée, et ne seraient percées que dans 3 ou 4 ans. Faire sauter au moyen de la poudre cette montagne de glace recomposée suivant l'opinion de quelqu'un de l'art, ce serait accélérer une autre débâcle parce que la saison rend la dissolution du quart de cette masse comme impossible. C'est un de ces phénomènes devant lesquels les efforts humains se brisent. Il ne nous reste, que la perspective d'une nouvelle Galerie entreprise à tems, -et c'est dans ce but, qu'il a été résolu d'établir à la portée de ce repaire de désolation une Cantonnière, soit un azile assuré, où les travailleurs pourront se réfugier. À cet état d'anxiété se joint la crainte, de voir s'ébouler dans le lit de la Drance dès les premières fontes de neiges du printemps la base d'une partie des montagnes de la vallée au dessus du village de L'heurtier qui a été coupée à

plomb dans plusieurs endroits , et qui s'est déjà ébranlée à plus de 100 toises au dessus du lit du torrent. "

L'on ne saurait néansmoins prévoir des désastres comparables à ceux , dont nous venons d'être frappés. Une cruelle expérience nous conseillera sans doute d'entreprendre à tems utile les travaux , qui pourront nous en préserver. Mais on ne saurait se dissimuler d'un autre côté un avenir inquiétant , qui changera de plus en plus la beauté de notre site en une terre déserte , et jettera un découragement général sur son amélioration , surtout si le cultivateur regarde sa sureté personnelle compromise jusques sous le toit de sa chaumière. Nous pensions , d'établir des retranchemens autour de la ville , mais les moyens , d'y parvenir nous arrêtent , les secours des ames bien faisantes n'auront point cette destination , et nos forces affoiblies nous feront oublier une mesure aussi salutaire. Plusieurs centaines de Louis seraient indispensables pour une pareille entreprise , en outre des contingens de travaux , que nous nous imposerions. Je m'abstiens d'entrer dans de plus longs détails sur cet objet de haute importance. etc.

---

*Vorlesung über die Kultur der Kühalpen , gehalten in der schweizerischen Gesellschaft für die Naturkunde in Lausanne den 28. Februar 1818. von Karl Kasthofer , Oberförster. Bern (bey J. J. Burgdorfer) 35 S. 8.*

Diese Vorlesung , die bey der Versammlung der Schweizerischen Naturforscher in Lausanne mit so allgemeiner Theilnahme angehört wurde , enthält zuerst eine allgemeine Uebersicht der Alpen , insbesondere eine Schilderung der Kühalpen des Bernerischen Oberlandes , welche die Gebirgszone zwischen 3500—6500 F. über d. M. einnehmen , in Hinsicht auf ihre natürliche Beschaffenheit und auf die Art , wie sie benutzt werden. Die allgemein eingeführte und von den ältesten Zeiten hergebrachte Benutzungsart dieses Bodens besteht in der Beweidung desselben. Die Vortheile , welche sie gewährt , sind allerdings im-

mer bedeutend , vorzüglich in Hinsicht auf Kostenersparnifs und milchreichen Graswuchs , besonders auf reichen Weiden ; die Vortheile , welche dieser Alpenboden wirklich gewährt , könnten aber nach des Verfassers Vorschlägen erhöht werden : 1. Durch Einfristungen oder Einschläge , dass nähmlich auf hiezu geeigneten Theilen der Alpen gewisse eingefristete Stücke vom Frühjahr an geschont würden , bis sie gemäht werden können , während andere beweidet würden , jene aber nach der Heuerndte wieder Weide gäben ; jedoch so , dass das Mähen und abwechselnd die Weide nur alle zwey Jahre auf denselben Einschlag statt fände. Damit der Einschlag , der zu grüner Stallfütterung oder zum Heu zu dienen hätte , gedünkt und mit Jauche begossen werden könnte , wäre es nöthig , zweckmässige Stallungen , die theils ganz fehlen , theils weder zu Stallfütterung noch zu Gewinnung des Düngers eingerichtet sind , anzulegen. 2. Zur Vermehrung des Düngers in den Stallungen schlägt der Verfasser mehrere Streumittel vor , die sich theils schon auf den Alpen vorfinden , theils noch durch Anzucht passender Holzarten zu vermehren wären. In dieser Hinsicht werden besonders empfohlen die Weisseller (*Betula incana*) , der Vogelbeerbaum (*Sorbus aucuparia*) , der Ahorn (*Acer pseudoplatanus*.) Andere Bäume , als Aeschen , Ulmen , Linden , Haselstauden und Ahornarten , würden auf vielen bis jetzt ganz nutzlosen Stellen , angepflanzt , in ihren Blättern nicht nur die Streumittel , sondern die Futterungsmittel vermehren und auf diese Weise der Alpenwirthschaft die grössten Vortheile gewähren. 3. Da der oben angegebene Wechsel der fruchtbarsten Weidplätze mit Beweidung und Abmähung zur Eingrasung oder Heugewinnung , und jeder zu versuchende Wechsel künstlicher Kultur etc. Einfristungen voraussetzt , die aber bey der Verwüstung der Alpenwälder schwerlich mit todten Zäunen ausgeführt werden dürften , so schlägt der Verf. zu dem Ende theils trockne Mauern , theils Lebhäge von Rothtannen , Lerchtannen , Weißellern , Birken , Mehlbeerbäumen u. s. w. vor , die Reihenweise angepflanzt , nur durch wagrecht laufende , und wenig Holzaufwand fordernde Latten verbunden werden dürften. Je